

Registre du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Article 67.3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics
et sur la protection des renseignements personnels

Communication des renseignements personnels

avril 2016

Direction du bureau du sous-ministre et du secrétariat

REGISTRE DES COMMUNICATIONS ET DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
(Article 67.3 Loi sur l'accès aux documents des organismes publics
et sur la protection des renseignements personnels (Loi sur l'accès), RLRQ, c. A-2.1

	Renseignements personnels communiqués	Personne ou organisme receveur	Fin pour laquelle les renseignements sont communiqués (endroit si hors Québec)	Raisons justifiant la communication des renseignements et dispositions de la Loi sur l'accès
1	Nom, prénom, adresse, numéro d'assurance sociale, date de naissance des personnes concernées par la solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) et le système automatisé de gestion des informations sur le personnel (SAGIP)	Centre de services partagés du Québec	Gestion des ressources humaines, matérielles et financières. Notamment quant aux paiements aux fournisseurs et à la paie des employés.	Art. 67.2 de la Loi sur l'accès
2	Nom, prénom, adresse, numéro d'assurance sociale, date de naissance et nombre d'heures travaillées par semaine d'un accidenté du travail	Commission de la santé et de la sécurité du travail	Pour le paiement de l'indemnité de remplacement de revenu	Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (RLRQ, c. A-3.001) Art. 67.2 de la Loi sur l'accès

	Renseignements personnels communiqués	Personne ou organisme receveur	Fin pour laquelle les renseignements sont communiqués (endroit si hors Québec)	Raisons justifiant la communication des renseignements et dispositions de la Loi sur l'accès
3	Identification du détenteur d'un certificat de chasseur ou d'un permis de chasse, nom, prénom, numéro de certificat, date de naissance et signature	Sûreté du Québec Environnement Canada	Enquête criminelle ou pénale Contrôle des armes à feu (assurer la légalité de la possession d'armes) Enquête dans le cadre d'infraction à la sécurité routière Enquête en matière de chasse illégale	Code criminel (L.R.C. (1985), ch. C-46) Application d'une ordonnance judiciaire Application de la Loi sur les armes à feu (L.R.C (1995) ch. 39) art. 4 et 55(2) Application du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2) Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, (L.R.C (1994), ch. 22) Règlement sur les oiseaux migrateurs (C.R.C, ch. 1035) Art. 67, 68 et 68.1 de la Loi sur l'accès
4	Nom, prénom et coordonnées d'un employé	Les syndicats de la fonction publique et parapublique du Québec	Traitement d'un litige et règlement d'un grief	Application des conventions collectives Art. 67.1 de la Loi sur l'accès
5	Noms des entreprises titulaires de baux de chasse, de pêche ou de piégeage et des délégataires des territoires fauniques structurés	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Utilisateurs du Registre du domaine de l'État	Consignation au Registre du domaine de l'État de l'identité des locataires de droits et des délégataires sur les territoires fauniques structurés	Article 27 de la Loi sur les terres du domaine de l'État, (RLRQ, c. T-8.1) Art. 67 de la Loi sur l'accès
6	Nom, prénom, adresse et courriel des observateurs	Centre de données sur le Patrimoine naturel du Québec Zoo Écomuséum Regroupement Québec Oiseaux Service canadien de la faune	Localiser et favoriser la protection des espèces fauniques	Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, c. C-61.1) Art. 67 de la Loi sur l'accès

	Renseignements personnels communiqués	Personne ou organisme receveur	Fin pour laquelle les renseignements sont communiqués (endroit si hors Québec)	Raisons justifiant la communication des renseignements et dispositions de la Loi sur l'accès
7	Nom, prénom et adresse des détenteurs de bail exclusif de piégeage	Municipalités régionales de comté (MRC) Organismes gestionnaires de zones d'exploitation contrôlées (ZEC) Aménagistes de plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (ingénieurs et techniciens forestiers) Bénéficiaires de garanties d'approvisionnement et Acheteurs du Bureau de mise en marché des bois Conférence régionale des préfets Coordonnateur de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire	Assurer la libre circulation de l'eau pour des fins de gestion de la déprédation du castor et du démantèlement de barrages Planification forestière et harmonisation opérationnelle Invitation des détenteurs de baux à participer à la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire	Application de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) Paragraphe (2°) du 2 ^e alinéa de l'article 55 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier à (RLRQ, c. A-18.1) Art. 67 et 68 de la Loi sur l'accès
8	Nom, prénom et adresse des titulaires de permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles	Conférence régionale des préfets Coordonnateur des Tables Locales de Gestion Intégrée des Ressources et du Territoire	Invitation des titulaires de permis	Paragraphe (2°) du 2 ^e alinéa de l'article 55 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, c. A-18.1) Art. 67 de la Loi sur l'accès

	Renseignements personnels communiqués	Personne ou organisme receveur	Fin pour laquelle les renseignements sont communiqués (endroit si hors Québec)	Raisons justifiant la communication des renseignements et dispositions de la Loi sur l'accès
9	Coordonnées personnelles des détenteurs de bail de pourvoirie ou de bail exclusif de piégeage qui possèdent un camp de piégeage ou d'un permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles	Municipalités régionales de comté (MRC)	Mise à jour et inscription au rôle d'évaluation foncière	Art. 18 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) Art. 67 de la Loi sur l'accès
10	Coordonnées des détenteurs de permis de pourvoirie (nom, prénom, adresse et numéro de téléphone à domicile) Si la personne est locataire, le nom, le prénom et l'adresse du propriétaire Nom, prénom, adresse des associés et de leur assureur, s'il y a lieu.	Fédération des pourvoiries du Québec	Mise à jour des données des titulaires de permis de pourvoiries Facturation des droits relatifs à la délivrance, au renouvellement ou au transfert des permis de pourvoirie. Facturation des baux de droits exclusifs de chasse, de pêche ou de piégeage ainsi que la mise à jour de la banque de données des pourvoiries.	Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, c. C-61.1) Articles 67 et 67.2 de la Loi sur l'accès
11	Nom, prénom, adresse, date de naissance, municipalité, téléphone, courriel et faits reprochés à une personne ayant commis un manquement à la loi	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Enquête, programme de contrôle Vérification, programme de contrôle, dénonciation, signalement et enquête en lien avec les manquements aux lois appliquées	Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) et ses règlements Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ c. C-61.01) Loi sur les espèces menacées et vulnérables (RLRQ, c. E-12.01) Article 67 de la Loi sur l'accès

	Renseignements personnels communiqués	Personne ou organisme receveur	Fin pour laquelle les renseignements sont communiqués (endroit si hors Québec)	Raisons justifiant la communication des renseignements et dispositions de la Loi sur l'accès
12	Nom, prénom, courriel, numéro de téléphone, des membres de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire, unité d'aménagement forestier	Municipalités régionales de comté (MRC)	Consultations publiques des plans d'aménagement forestier intégré opérationnel	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, c. A-18.1) Art. 67.2 de la Loi sur l'accès
13	Nom, prénom, numéro des détenteurs de bail avec camps ou bâtisse	Hydro-Québec	Installation de compteurs intelligents d'Hydro-Québec	Loi sur Hydro-Québec (RLRQ, c. H-5) Art. 67 et 68 de la Loi sur l'accès
14	Nom et adresse des bénéficiaires de garanties d'approvisionnement forestier	Mandataires du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Enquête sur les coûts d'approvisionnement en forêt publique nécessaire au calcul de la valeur marchande des bois sur pied	Contrats Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, c. A-18.1) Art. 67.2 de la Loi sur l'accès
15	Nom, adresse et montant que l'acheteur de bois sur le marché libre doit payer au requérant de la certification forestière en vigueur	Requérants de certifications forestières territoriales	Les informations nécessaires à la facturation et au paiement du certificat pour défrayer la part des coûts de la certification territoriale et de l'harmonisation opérationnelle.	Contrats du Bureau de mise en marché des bois. Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, c. A-18.1) Art. 67.2 de la Loi sur l'accès

	Renseignements personnels communiqués	Personne ou organisme receveur	Fin pour laquelle les renseignements sont communiqués (endroit si hors Québec)	Raisons justifiant la communication des renseignements et dispositions de la Loi sur l'accès
16	Nom et coordonnées des titulaires de baux de droits exclusifs de piégeage touchés par le sentier traversant la réserve faunique des Laurentides et entretenu par la Fédération québécoise des clubs quads	Fédération Québécoise des Clubs Quads	Entente avec les trappeurs pour l'entretien du sentier quad traversant la réserve faunique des Laurentides	Paragraphe 2 du deuxième alinéa de l'art.65.1 de la Loi sur l'accès
17	Nom et coordonnées d'un détenteur de certificat du chasseur	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Enquête sur un prestataire	Art. 122 et 123 de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (RLRQ, c. A-13.1.1) Art.67 de la Loi sur l'accès
18	Nom et prénom d'un suspect	Agents de protection de la faune d'une autre province	Enquêtes conjointes touchant deux ou plusieurs provinces (Ontario, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, ...)	Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, c. C-61.1) Art.67 de la Loi sur l'accès
19	Identification et coordonnées d'un suspect à une infraction Nom et coordonnées d'un titulaire d'un permis de chasse Fiche d'enregistrement de gros gibiers comprenant les noms, prénoms, adresses, et numéros des certificats du chasseur de l'abatteur et du ou des accompagnateurs	Divers corps policiers y compris la Sûreté du Québec	Enquêtes criminelles	Code criminel, (L.R.C. (1985), ch. C-46) Loi sur la police, (RLRQ, c. P-13.1) Non-respect d'ordonnance de probation Art.67 de la Loi sur l'accès

	Renseignements personnels communiqués	Personne ou organisme receveur	Fin pour laquelle les renseignements sont communiqués (endroit si hors Québec)	Raisons justifiant la communication des renseignements et dispositions de la Loi sur l'accès
20	Nom, prénom et coordonnées (adresse, numéro de téléphone) du plaignant et sa dénonciation Nom, prénom et coordonnées de l'agent impliqué et sa déclaration	Commissaire à la déontologie policière	Enquête en déontologie policière ou examen préliminaire	Article 128 et suivants de la Loi sur la police (RLRQ, c. P-13.1) Code de déontologie des policiers du Québec (RLRQ, c. P-13.1, r. 1) Art. 67 de la Loi sur l'accès
21	Nom et prénom du propriétaire des engins de pêche nuisibles et coordonnées	Transport Canada Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec Sûreté du Québec	Engins de pêche qui nuisent à la navigation	Loi sur la sûreté du transport maritime, (L.C. (1994), ch. 40) Art.67 de la Loi sur l'accès
22	Nom, prénom et adresse des détenteurs de permis de pêche	Pêches et Océans Canada	Sondage sur la pêche sportive au Canada	Art.2 de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, c. A-6.01) Art. 12.1 de Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (RLRQ c. M-25.2) Loi sur les pêches (L.R.C (1985), c. F-14) Art.67 de la Loi sur l'accès
23	Nom et coordonnées d'un détenteur de certificat du chasseur	Parcs Canada	Enquête sur des infractions commises	Loi sur les parcs (RLRQ, c. P-9) Art.67 de la Loi sur l'accès

	Renseignements personnels communiqués	Personne ou organisme receveur	Fin pour laquelle les renseignements sont communiqués (endroit si hors Québec)	Raisons justifiant la communication des renseignements et dispositions de la Loi sur l'accès
24	Nom, prénom, coordonnées et date de naissance des chasseurs nouvellement certifiés	Société beauceronne de gestion faunique inc.	Projet d'initiation à la chasse au cerf de Virginie visant exclusivement de jeunes adeptes	Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (RLRQ, c. M-25.2), art. 12.1 (6) Art. 67.2 de la Loi sur l'accès
25	Nom, prénom, numéro de téléphone, code postal, numéro de plaque d'immatriculation, les numéros de certificat du chasseur, des abatteurs et des accompagnateurs Nom du titulaire d'un permis de commerçant de fourrure Nom et prénom d'un suspect ainsi que nom et coordonnées d'un commerce Rapport d'activité d'une pourvoirie avec et sans droits exclusifs, nom et coordonnées du titulaire de permis	Environnement Canada	Documentation d'un dossier en cours Enquête judiciaires et poursuites	Code criminel (L.R.C. (1985), ch. C-46) Art.53 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, c. C-61.1) Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial, (L.C. 1992, ch. 52) Restriction concernant les appâts Art. 14 (3) du Règlement sur les oiseaux migrateurs (C.R.C., ch., 1035) Art. 67 de la Loi sur l'accès

	Renseignements personnels communiqués	Personne ou organisme receveur	Fin pour laquelle les renseignements sont communiqués (endroit si hors Québec)	Raisons justifiant la communication des renseignements et dispositions de la Loi sur l'accès
26	Nom, prénom et coordonnées de chasseurs	Fédération des chasseurs et pêcheurs, mandataire du MFFP	Sondage auprès de la clientèle des chasseurs	Art. 54 et suivants de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, c. A-18.1) Art.67.2 de la Loi sur l'accès
27	Nom, prénom, adresse, courriel d'une personne ayant demandé une autorisation en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune	Municipalité, Municipalités régionales de comté (MRC) Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques Autres émetteurs de permis	Délivrance de permis Respect de l'ensemble de la réglementation en vigueur	Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, c. C-61.1) Art. 67 de la Loi sur l'accès
28	Nom, prénom, numéro téléphone, adresses, courriel de la personne qui émet un commentaire	Bénéficiaires de garantie d'approvisionnement concernées par un commentaire	Favoriser les échanges entre les intervenants dans le cadre de la consultation pour l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré tactique et les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel	Art. 57 et 58 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, c. A-18.1) Art. 67 de la Loi sur l'accès

	Renseignements personnels communiqués	Personne ou organisme receveur	Fin pour laquelle les renseignements sont communiqués (endroit si hors Québec)	Raisons justifiant la communication des renseignements et dispositions de la Loi sur l'accès
29	<p>Nom, prénom et adresse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détenteurs de droits sur les terres du domaine de l'État susceptibles de participer à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) • Titulaires de permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles • Locataires d'une terre à des fins agricoles. • Titulaires de permis de piégeage détenant un bail de droits exclusifs de piégeage. • Bénéficiaires de garantie d'approvisionnement 	Municipalités régionales de comté de Montmagny, de Portneuf, de Côte-de-Beaupré, de Charlevoix, et de l'agglomération de La Tuque	Administration des ententes de délégation concernant le Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	<p>Paragraphe 2° du 2° alinéa de l'article 55 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier à (RLRQ, c. A-18.1)</p> <p>Art. 67.2 de la Loi sur l'accès</p>
30	Rapport d'inspection, adresse et photo	Municipalités	Inspection de bâtiment et environnement	<p>Art. 4, 6, 19, 55, 59 et 62 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1)</p> <p>Art. 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)</p> <p>Art. 67 de la Loi sur l'accès</p>

	Renseignements personnels communiqués	Personne ou organisme receveur	Fin pour laquelle les renseignements sont communiqués (endroit si hors Québec)	Raisons justifiant la communication des renseignements et dispositions de la Loi sur l'accès
31	Permis de chasse délivré à un chasseur, liste des animaux abattus, dates et endroits où le chasseur a chassé	Commission de la Santé et de la Sécurité au travail	Enquête	Art.67 de la Loi sur l'accès Art. 160 par. 1 et art. 173 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (RLRQ c. S-2.1) Art. 9-10-11-12 et 16 de la Loi sur les commissions d'enquête (RLRQ. c. C-37)
32	Numéro de permis, appellation de l'établissement de pourvoirie, numéro d'entreprise du Québec et nom du titulaire du permis.	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	Application d'une loi Obtention d'un rapport d'extraction	Article 59 du Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure (RLRQ, c. M-13.1, r.2) Article 155 de la Loi sur les mines (RLRQ, c. M-13.1) Art.67 de la Loi sur l'accès
33	Nom, prénom, adresse postale, numéro de bail et matricule des détenteurs de bail de terrain de piégeage situés sur le territoire d'une réserve	Municipalités régionales de comté	Respect des mesures d'harmonisation convenues aux travaux de la Table de gestion intégrée des ressources du territoire Paiement d'un incitatif financier conformément à une entente spécifique régionale	Art.67 et 68 Loi sur l'accès

	Renseignements personnels communiqués	Personne ou organisme receveur	Fin pour laquelle les renseignements sont communiqués (endroit si hors Québec)	Raisons justifiant la communication des renseignements et dispositions de la Loi sur l'accès
34	Liste des piégeurs (nom, prénom, adresse et numéro de téléphone) du Programme de mise en valeur du cerf de Virginie du Québec	Fondation de la faune du Québec	Incitatif financier attribué à des piégeurs de coyotes dans le cadre du Programme de mise en valeur du cerf de Virginie du Québec	Art.68 de la Loi sur l'accès

Québec, le 20 avril 2016